



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 18 avril 2024
Procès-verbal n°315

Présent-e-s : M. Sylvain Fuser (président)
Mme Corinne Maison (vice-présidente)
Mme Deborah Brindley (secrétaire)
Mme Magali Besse Giorgi
M. Frédéric Bieri
Mme Mitzi Carmona
M. Stefano Giacometti
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
M. Didier Maison
Mme Ana Ménétrety
Mme Nina Rime
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Excusé-e-s : M. Mickael Batista da Silva
Mme Eva Keifflin

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 314 de la séance du Conseil municipal du 15 février 2024
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjoints
4. Rapport des commissions réunies des Bâtiments et de la Cohésion sociale du 5 mars 2024
5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de Frs 32'000.- destiné à couvrir une dépense non prévue pour la réparation et restauration de l'horloge du bâtiment de la Maison de l'Horloge (Mairie)
6. Distribution et présentation des comptes 2023
7. Questions orales / écrites
8. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

1. Approbation du PV n° 314 de la séance du Conseil municipal du 15 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2024 est approuvé par 9 « oui » et 3 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le président rappelle que le Bureau a été mandaté pour statuer sur la rédaction des rapports lors des séances de commission. Après discussion, le Bureau a décidé que le président de la commission désignera un commissaire chargé de prendre des notes, ce qui n'empêche bien sûr pas le président de la commission de prendre des notes également de son côté. Il est proposé qu'à l'issue de chaque point de l'ordre du jour, un tour de table soit effectué, afin que chacun-e puisse exprimer ce qu'il souhaite faire figurer au rapport. Le président de la commission proposera à son tour les informations à retenir dans le rapport. Les commissaires sont par ailleurs invités à relever les points ou les éléments dont ils auront fait état qu'ils souhaitent voir figurer dans le rapport.

Cette manière de procéder entre en vigueur jusqu'à la fin de la législature, libre ensuite aux futurs élus de proposer un autre mode de fonctionnement.

Le président indique que, comme il en a la possibilité, le Bureau a estimé que la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre culturel de Châtelaine) n'était pas sujette à être soumise au droit d'opposition des conseillers municipaux.

3. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet tient à partager avec le Conseil municipal sa satisfaction face aux nombreuses réactions positives de la population à propos de l'installation de bancs en plusieurs lieux du territoire communal. Une petite inauguration sera organisée d'ici l'été en présence de la fondation qui a financé ces structures.

M. Baudin informe :

- que la commune a fait un don de 500 Fr. à la Chaîne du Bonheur dans le cadre de la crise humanitaire au Proche-Orient.
- que l'opération « Journée de ski à 1 Fr. », réservée aux débutants et organisée par Swiss Ski, a de nouveau eu lieu cette année. La commune a soutenu cette action par une aide de 500 Fr.

M. Dethiollaz revient sur l'interrogation de **Mme Brindley** lors de la dernière séance du CM à propos de l'installation éventuelle d'un radar relevant la vitesse sur la route du Moulin-Roget : le radar est défectueux, ayant été endommagé par deux fois sur la commune d'Avully. La police municipale de Bernex, à qui appartient ce radar, devrait en acquérir un nouveau.

M. Dethiollaz annonce ensuite :

- qu'une petite campagne de sensibilisation sera organisée au sujet des véhicules d'entreprises qui occupent les stationnements de l'espace public, diminuant les possibilités de parking pour les résidents de la commune.
- qu'un essai de tri des corbeilles de rue, qui se trouvent aux arrêts de bus ou près des bancs, sera réalisé à partir du 2 mai, dans le but d'augmenter le taux de recyclage des déchets et de s'adapter en amont de la future loi sur les déchets qui rendra obligatoire ce tri. Un terrain d'entente entre le prestataire Serbeco, qui offre la meilleure qualité de tri, et la commune a été trouvé. Pour répondre à **M. Fuser**, **M. Dethiollaz** confirme que l'usine d'incinération des Cheneviers n'est pas en mesure de procéder au tri des corbeilles, car elle n'est pas équipée de la machine particulière pouvant effectuer le tri. Seules deux entreprises, Serbeco et Transvoirie, sont en mesure d'assurer cette prestation. **M. Fuser** craint que la commune ne soit interrogée sur ses liens avec Serbeco avec laquelle de multiples collaborations existent ou sont en discussion. **Mme Carmona** est du même avis. **M. Dethiollaz** rappelle que le tri des corbeilles par Serbeco sera d'abord effectué en

phase test d'une durée limitée pour le moment, afin d'évaluer si une telle action en vaut la peine au point de vue du volume de déchets recyclés et de ce que cela implique pour les employés communaux, pour qui cette opération nécessitera un peu plus de manutention.

- qu'il se trouve face à un certain nombre de difficultés pour faire valoir le droit des habitants à se déplacer pendant la durée championnat suisse de cyclisme, qui aura lieu les 20, 22 et 23 juin, et notamment concernant le jeudi 20. En effet, certaines routes de la commune seront fermées entre 8h-12h et entre 14h-17h, y compris pour les transports publics. **M. Dethiollaz** a régulièrement des séances avec les TPG, la police, les autres communes concernées et l'organisateur de la course. Il rappelle que la commune a donné un préavis négatif à la tenue de cette manifestation, non pas parce qu'elle est contre l'organisation d'une course sportive, mais parce qu'elle entend faire valoir les intérêts des habitants afin de leur garantir la possibilité de se déplacer, que ce soit pour se rendre et revenir du travail ou pour l'école, notamment par rapport au cycle d'orientation. Des informations complémentaires seront données dans les prochaines semaines et une communication précise sera demandée à l'organisateur de cet événement.

M. Dethiollaz rappelle ensuite que les conseillers municipaux ont reçu une convocation pour une séance de commission plénière le 7 mai, à 18h30, qui traitera de la création du CAD Avully. Les documents leur parviendront prochainement.

En dernier lieu, **M. Dethiollaz** remercie le Conseil municipal, ainsi que les sociétés communales qui s'investiront lors du Tour de Romandie, le dimanche 28 avril. Il remercie particulièrement **Mme Corinne Maison** qui coordonne toutes les actions destinées à mettre en valeur la commune d'Avully pendant cet événement. **M. Didier Maison** s'interroge à propos de la fermeture des routes, ayant constaté que les informations données par plusieurs communes ne concordent pas. **M. Dethiollaz** sait que d'autres communes ont transmis des informations différentes de celles figurant sur le flyer de la commune d'Avully, mais croit savoir que lesdites communes ont dû revoir leur communication, que la police n'avait pas validée. Il précise que toutes les routes concernées par le passage des coureurs seront fermées entre 11h et 16h, avec quelques possibilités d'ouverture à certains endroits. **M. Didier Maison** regrette que les séances du groupe de travail n'aient pas été clairement annoncées suite à sa création lors d'une séance de commission, ce qui a empêché des conseillers municipaux motivés d'y participer.

4. Rapport des commissions réunies des Bâtiments et de la Cohésion sociale, scolaire et jeunesse du 5 mars 2024

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la séance des commissions réunies des Bâtiments et de la Cohésion sociale, scolaire et jeunesse du 5 mars 2024 consacrée au local des jeunes en relation avec le projet du CAD Avully et aux perspectives des cuisines scolaires et du parascolaire pour le futur quartier chemin du Vieux-Cèdre-route d'Avully. **M. Bieri**, président de cette séance, résume les discussions :

Local des jeunes en relation avec le projet du CAD Avully

Un commissaire a l'impression que les autorités communales ne se sont pas montrées proactives sur l'éventualité de profiter du projet de création d'une chaufferie au chemin des Bachères, dans le cadre du CAD, pour faire des propositions concernant un local pour les jeunes. Il est conscient que le Conseil municipal a aussi son rôle à jouer, mais il relève que, lorsque les conseillers municipaux agissent, il leur est parfois dit que ce n'est pas à eux d'entreprendre telle ou telle chose. **M. Baudin** ne se souvient pas que le Conseil municipal ait exposé sa demande clairement au sujet des besoins de la population. Il ne ressent pas non plus que des groupes ou des personnes insistent sur certains besoins. L'inventaire des locaux est connu des élus. **M. Gandolfo** rappelle les prérogatives du délibératif, qui a la possibilité de prendre formellement des initiatives, en demandant à l'exécutif, par exemple, de mener des études sur un sujet particulier et d'exécuter les projets qui en découlent, ce qui peut nécessiter de mettre des moyens à disposition. Il n'est cependant pas des compétences du délibératif de demander des offres à des entreprises. **M. Baudin** confirme ensuite que la volonté de l'exécutif est de construire la chaufferie dans un premier temps, tout en concevant un bâtiment permettant qu'une extension puisse être réalisée dans une seconde étape. Pour l'instant, l'exécutif se concentre sur le projet de rénovation et d'éventuelle surélévation du bâtiment du 52B, avenue de Gennecy. La question des futurs locaux dans ce bâtiment fait partie d'une réflexion plus avancée que les autres possibilités évoquées. Les architectes et ingénieurs mandatés présenteront prochainement l'état de leurs travaux. Le même commissaire est préoccupé du

fait que, depuis la suppression du local des jeunes (containers), la commune n'offre plus de lieux pour cette population. Profiter de la construction de la chaufferie pour y accoler un lieu réservé aux jeunes lui semblerait par conséquent tout à fait opportun. **M. Baudin** indique que le mandat aux TSHM a été renforcé depuis l'incendie du local-containers des jeunes et sa suppression qui a découlé de cet événement. Une partie du rez du local dit « du Gena » est mise à disposition des TSHM pour accueillir les jeunes à certains moments. De plus, le Jardin Robinson déploie des activités pour les ados et les jeunes. Enfin, il tient une séance mensuelle avec les TSHM qui lui transmettent les attentes des jeunes. Il s'avère que le fait de maintenir et approfondir les liens dans la rue ou dans certains lieux et dans un local de manière sporadique, semble convenir aux jeunes. En d'autres termes, il ne perçoit pas de demande émanant des principaux intéressés de pouvoir disposer d'un lieu à eux. Il propose de demander clairement aux TSHM si ce besoin existe.

Perspectives des cuisines scolaires et du parascolaire en vue du futur quartier chemin du Vieux-Cèdre-route d'Avully

L'exécutif cherche une solution afin d'améliorer l'accueil des élèves fréquentant les cuisines scolaires. Le local actuel devient trop petit et il faut compter avec une augmentation régulière du nombre d'élèves fréquentant le parascolaire. Par ailleurs, le DIP est en réflexion pour changer le système journalier de l'école et un passage vers un système d'accueil continu est en réflexion. La commune se doit donc d'envisager des solutions qui pourront se réaliser à relative brève échéance. Le PLQ n° 30041 suit son cours et les autorisations de construire pour les 5 immeubles situés chemin du Vieux-Cèdre et route d'Avully sont à bout touchant. Les 130 appartements pourraient donc être habités d'ici 3 ans. L'une des solutions envisagées par la commune consisterait à occuper le rez-de-chaussée de l'un des futurs immeubles le long de la route d'Avully en prévoyant d'aménager des locaux et des salles pour des cuisines scolaires adaptés aux obligations et aux standards actuels et en capacité d'absorber un nombre d'élèves plus conséquent. Les discussions entamées avec les promoteurs sont en cours et le Conseil municipal sera informé de leur état.

M. Bieri ayant terminé le résumé des discussions, **M. Baudin** conclut en indiquant que les jeunes ne font pas une demande précise de disposer d'un local, même s'il est évident qu'en leur mettant à disposition une salle, celle-ci serait utilisée. Les jeunes semblent mobiles actuellement, préférant l'extérieur à l'intérieur. Concernant le point des cuisines scolaires, le dossier avance, l'exécutif ayant entre temps demandé aux promoteurs de faire des propositions adaptées aux besoins décrits.

5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de Fr. 32'000.- destiné à couvrir une dépense non prévue pour la réparation et la restauration de l'horloge du bâtiment de la Maison de l'Horloge (Mairie)

M. Baudin relève que l'horloge de la mairie présente des signes d'usure malgré des entretiens réguliers et qu'elle prend régulièrement un peu de retard. La commune a fait appel à une personne qui détient les compétences nécessaires pour la restaurer avec l'aide de l'école d'horlogerie de Genève. L'exécutif a décidé de ne pas donner suite au projet d'automatisation de l'horloge, qui sera envisagé dans le cadre des travaux de rénovation assez lourds du bâtiment de la Mairie.

*Vu que l'horloge de la mairie, dont le bâtiment est communément nommé « Bâtiment de l'Horloge », est un élément emblématique de la commune d'Avully,
vu que cette horloge, qui date d'environ 1875, présente des signes de faiblesse et d'usure malgré quelques entretiens plus ou moins réguliers et relativement légers et qu'elle est en conséquence de plus en plus imprécise et que son fonctionnement général s'en trouve altéré,
vu que le caractère unique de cette structure implique qu'il n'est pas aisé de trouver des entreprises ou personnes compétentes pour procéder à une intervention adéquate,
vu que la personne à qui la commune a fait appel pour établir une offre détient précisément ces compétences et a de très fortes références, notamment à Genève, et qu'elle avait déjà fait une proposition de restauration en 2000 sans que la commune n'y ait finalement donné suite,
vu que la proposition de restauration complète de l'horloge, de son déplacement pour qu'elle soit mieux mise en valeur ainsi que la restauration des mécanismes et minuteriers des 3 cadrans du clocher est l'option qui est retenue,
vu que ces deux interventions cumulées présentent un coût d'environ Frs 32'000.- selon les offres transmises en février 2024 dont le récapitulatif est annexé.*

vu que le montant disponible en 2024 sur la rubrique idoine ne permet pas de faire face à cette dépense, et qu'il est nécessaire d'intervenir au plus vite, sous peine de devoir désactiver le mécanisme, conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ainsi qu'à l'art. 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017, sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de Frs 32'000.- destiné à couvrir une dépense non prévue pour la réparation et restauration de l'horloge du bâtiment de la Maison de l'Horloge (Mairie).
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2024 sur le compte 0290.00.31440.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Par 12 voix pour (unanimité des membres présents), le Conseil municipal approuve cette proposition.

6. Distribution et présentation des comptes 2023

Les comptes 2023 sont remis aux conseillers municipaux. **M. Mottet** annonce qu'il précisera certains éléments à la commission des finances, qui se réunit le 22 avril prochain, mais tient à relever tout de même que l'excédent de revenus conséquent est avant dû à des recettes non prévues, émanant des systèmes de péréquation dont la commune d'Avully est largement bénéficiaire. Cette situation est similaire à celle du canton ou de la Ville, par exemple, dont les annonces d'excédents significatifs ont été repris dans les médias dernièrement. M. Mottet tient encore à préciser que la commune a réalisé ce qu'elle avait prévu de faire en 2023 et que le résultat de ces comptes n'est en tout cas pas dû à des renoncements quant à la délivrance de prestations, par exemple.

Les comptes 2023 présentent un excédent de Fr. 2'344'629.-. Par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2023, les revenus fiscaux des personnes physiques ont connu des variations significatives. Les chiffres de la fiscalité sont transmis à la commune par l'administration fiscale cantonale (AFC) qui établit des prévisions, en fonction desquelles le montant des charges est évalué dans le budget. Les comptes de l'Etat de Genève présentent également un excédent de plus 1,8 milliard de francs, tandis que ceux de la Ville de Genève sont positifs à hauteur de 200 millions de francs. Il n'est donc pas surprenant qu'une petite commune comme Avully se retrouve avec un excédent de 2 millions de francs. La commune est également dépendante de la péréquation intercommunale, c'est-à-dire des contributions à charge des communes et des allocations qui leur sont accordées, qui sont approuvées chaque année par le Conseil d'Etat. Depuis quelques années, l'exécutif se retrouve face à des surprises au moment des comptes, mais peut difficilement faire mieux ou prévoir des dépenses supplémentaires, puisque l'AFC ne semble pas parvenir à des prévisions nécessitant peu de corrections. La commune devant penser aux investissements futurs, qui généreront des amortissements, elle sera dans l'obligation d'emprunter et donc soumise à des intérêts. **Mme Carmona** demandant si la Fondation Wilsdorf, qui a annoncé souhaiter désormais payer des impôts, a déjà une influence sur ces comptes, **M. Gandolfo** rappelle que les communes n'ont absolument aucun droit de regard sur ce qui se passe au niveau fiscal. Si une commune souhaite connaître la situation d'un contribuable, elle doit adresser une demande spéciale à l'AFC et en motiver la raison. Le fait que cette fondation paie des impôts pourrait avoir un impact sur Genève et indirectement sur Avully, mais on ne pourra en connaître ni l'ampleur, ni la répartition. **M. Fuser** déplore les inexactitudes des prévisions transmises par l'AFC et ce, depuis nombre d'années maintenant. Comme bien d'autres, il estime n'est pas que la méthode de prévision sur laquelle se fonde l'AFC, empêche les communes d'élaborer une politique permettant d'investir des montants adaptés à leurs revenus fiscaux réels.

7. Questions orales / écrites

Aucune question écrite n'a été reçue. Aucune question orale n'est posée.

8. Divers

Aucun divers n'est soulevé.

La séance est levée à 20h15.

Le Président

La Secrétaire